FAMILLE, EDUCATION, JEUNESSE

Scolarité

Il n'y a pas d'école sur la commune.
Les enfants de Carnetin sont en conséquence scolarisés sur les communes environnantes.

Ecole maternelle - Ecole élémentaire (CP à CM2)

Une convention a été passée avec la commune de Thorigny pour accueillir vos enfants de la maternelle à la fin du primaire.

Garderies

Les garderies du soir, les études surveillées pour les écoles primaires, les garderies des mercredis et des vacances scolair es sont assurées par la commune de Thorigny.

Site de Thorigny-sur-Marne

Aide financière

La commune de Carnetin peut accorder une **participation financière** aux frais de garderie. Le montant de la participation est **fonction du quotient familial**.